



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
MERCREDI 13 DÉCEMBRE À 19 H**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 13 décembre à 19 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Linda Audet
M. le conseiller Pierre-Yves Baril
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain

Absence :

Mme la conseillère Violaine Audet

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 2.

INSCRIPTION

DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE

Mme Anne Audet, greffière, déclare sous son serment d'office qu'elle a fait parvenir à tous les membres du conseil un avis de convocation conformément à la loi.

23-12-289

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QU'il est tenu de d'inverser l'ordre des résolutions 5.1 et 5.2 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution
23-12-290

ADOPTION DU BUDGET D'OPÉRATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget d'opération de la Ville pour l'exercice financier 2024 ;

BUDGET 2024			
REVENUS		DÉPENSES	
Taxes	4 196 005 \$	Administration générale	1 471 455 \$
En-lieux de taxes	317 750 \$	Sécurité publique	420 125 \$
Transferts	1 490 908 \$	Travaux publics	2 181 235 \$
Services rendus et autres	1 124 400 \$	Hygiène du milieu	862 830 \$
Imposition de droits	81 500 \$	Santé et bien-être	39 850 \$
Amendes et pénalités	23 500 \$	Aménagement, urbanisme et développement économique	510 621 \$
Intérêts	154 000 \$	Loisirs, culture et vie communautaire	1 794 947 \$
Autres revenus	38 700 \$	Frais de financement	145 700 \$
TOTAL REVENUS (avant affectations)	7 426 763 \$	TOTAL DÉPENSES	7 426 763 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'ADOPTER le budget d'opération 2024 tel que ci-haut détaillé.

23-12-291

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS (PTI) 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Ville de planifier son programme de dépenses en immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et ville*, le conseil doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la Ville pour trois (3) exercices financiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER le programme triennal en immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 tel que détaillé ci-bas :



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS				
	2024	2025	2026	TOTAL
Sécurité publique	75 000 \$	75 000 \$	-	150 000 \$
Travaux publics	445 000 \$	747 150 \$	647 150 \$	1 839 300 \$
Urbanisme et développement économique	44 000 \$	200 000 \$	-	244 000 \$
Loisirs, culture et vie communautaire	192 200 \$	50 000 \$	325 000 \$	567 200 \$
TOTAL	756 200 \$	1 072 150 \$	972 150 \$	2 800 500 \$

FINANCEMENT 2024	
Surplus non affecté immobilisations 2024	
TOTAL	756 200 \$

INSCRIPTION

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. 3 citoyens présents dans la salle et 4 en visioconférence et les questions portent uniquement sur budget 2024 et le programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026.

- Informations pour le budget de la sécurité civile
- Informations sur les revenus de l'aéroport
- Félicitations pour le budget

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

23-12-292

RÉSOLUTION

LEVÉE DE LA SÉANCE

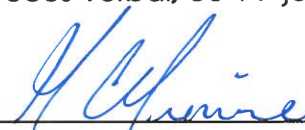
CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 19 h 27.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 23-12-289 à 23-12-292 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 14^e jour du mois de décembre 2023.


Guy Lafrenière, maire


Anne Audet, greffière